

AR PREFECTURE

016-200054047-20160602-2016_06_02_7-DE
Reçu le 10/06/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes décisions se rapportant à ce sujet.
- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, d'émettre un titre au compte 758 d'un montant de 2 062.84€ destiné à la SARL Esprit Vert en matière de remboursement des factures d'électricité au titre de l'année 2015.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 juin 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

